PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE

LA PLAINE DE LA SAUER ET DU SELTZBACH

COMMUNES DE

Buhl - Croettwiller - Kesseldorf - Niederroedern - Schaffhouse Prés Seltz - Siegen - Trimbach - Wintzenbach

PLAN DE REGLEMENT 7 au 1/2000
SCHAFFHOUSE-PRES-SELTZ

Elaboration	le 20 décembre 2007
Modification 1	le 28 octobre 2010
Modification 2	le 12 juillet 2011
Révision simplifiée 1	le 12 juillet 2011
Révision simplifiée 2	le 12 juillet 2011
Révision simplifiée 3	le 09 octobre 2012
Modification simplifiée 1	le 16 mai 2013
Modification 3	le 10 septembre 2018
Déclaration de projet	le 10 septembre 2018

Modification n°4
ENQUETE PUBLIQUE

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU 12/09/2022
A SCHAFFHOUSE-PRES-SELTZ

LE PRESIDENT — Philippe GIRHAUD

atip

Tracé août 2022

PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LA PLU

1- LE ZONAGE

- Limite de zone ou limite de secteur de zone
- **UA** — Désignation de zone
- **Aa** — Désignation de secteur de zone

2 - LES EMPLACEMENTS RESERVES

- A1 — Numéro
- 15 — Emprise de l'emplacement réservé
- Voie publique, ouvrage public, projet d'intérêt général ou espaces verts à créer ou à élargir

3 - LES AUTRES PRESCRIPTIONS

- Recul par rapport à l'axe de la voie (15m)
- Recul par rapport à l'alignement ou à la limite d'emprise des voies (15m)
- Secteur soumis au risque d'inondation
- Secteur de protection des richesses du sol et du sous-sol : recherche et exploitation pétrolière
- Secteur de protection des richesses du sol et du sous-sol : carrière, captage rapproché d'eau potable
- Plantations à réaliser

AUTRES INFORMATIONS

- Pipeline
- Canalisation de transport de gaz
- Cimetière
- Limite communale

Emplacements réservés

Numéro	*Destination*		*Bénéficiaire*		*Surf m2*
B7.1	voie à élargir	Alignement de la rue de Nederroedern	Schaffhouse-près-Seltz		1206
B7.2	voie à élargir	Bargissement de la rue des Prés	Schaffhouse-près-Seltz		283